

# GRAND-FIGEAC

[www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr)

## EDITORIAL

### L'Hôtel d'Entreprises de Quercypôle : une nouvelle carte pour le figeacois

Alors que le Grand-Figeac poursuit les aménagements de la zone d'activité économique de l'Aiguille où Figeac-Aéro complète son développement, nous avons inauguré il y a quelques jours l'Hôtel d'entreprises de Quercypôle, à Cambes.

C'est une nouvelle carte pour le figeacois 10 ans après la création de la nouvelle zone, classée «zone d'activités économique d'intérêt régional». Dans un premiers temps, nous avons créé une «pépinière», Calfatech, qui a permis d'accueillir de jeunes créateurs dont Whylot avec Monsieur Ravaud pour lequel nous engageons maintenant la construction d'une usine relais. La pépinière d'entreprises, inscrite dans le réseau régional des pépinières, n'a jamais désempi depuis sa construction.

L'Hôtel d'entreprises est lui aussi un lieu de passage pour des entreprises naissantes. Il offre des conditions d'accueil favorables à un démarrage dans l'espoir d'un passage deux ans plus tard vers un bâtiment définitif, adapté à l'entreprise.

Cette politique volontaire et déterminée est celle que conduit et continuera à conduire le «Grand-Figeac» après «Figeac-Communauté». Il en est et sera de même à Bagnac, à Lacapelle, à Capdenac-Gare, à Livernon.

La préoccupation économique constitue notre priorité. Cela ne veut pas dire que les autres compétences transmises au Grand-Figeac ne demeurent pas présentes dans nos politiques. Cela signifie que dans le temps que nous traversons c'est bien l'emploi qui est notre cœur de cible.



Crédit photo : Martin-Alba.figeac

**Martin MALVY**

*Président du Grand-Figeac*



## GRAND-FIGEAC - MAISON DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX

35-35 bis, allées Victor Hugo - BP 118 - 46103 FIGEAC Cedex Tél. 05 65 11 22 76

Marchés publics consultables sur : [www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr)

Les bureaux sont ouverts au public : du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14h à 17h 30

## QUERCYPÔLE

En plein essor, le parc d'activités est aujourd'hui doté d'un hôtel d'entreprises

Reflète le dynamisme économique actuel et du renouveau industriel que connaît actuellement notre territoire, le parc d'activités Quercypôle, créé il y a bientôt 10 ans, se porte bien et continue d'attirer les porteurs de projets. Sur les 60 ha, dont 30 ha commercialisables, trois tranches de travaux ont été programmées : 10 ha ont été aménagés dans le cadre de la 1ère tranche et 3 ha sont en cours d'aménagement pour la 2ème tranche.

Le label «Zone d'Intérêt Régional» et le classement en zone AFR (Aides à Finalité Régionale) garantissent aux entreprises les meilleures conditions d'implantation (avantages fiscaux).

Aujourd'hui, **5 entreprises sont installées** - Aérofonctions, AT2D, ASTL (Association pour la Santé au Travail du Lot), Chambre de Commerce et d'Industrie, MCM et la pépinière d'entreprises Calfatech - représentant une centaine d'emplois.



La société **Lotoquine**, jusqu'alors implantée sur la zone figeacoise de l'Aiguille, **vient de s'installer dans son nouveau bâtiment**, amenant 30 emplois supplémentaires sur Quercypôle.

L'entreprise **Aérofonctions** construit actuellement une extension de son bâtiment et prévoit d'embaucher une vingtaine de salariés dans les 3 prochaines années.

Depuis son ouverture en 2005, la **pépinière Calfatech**, membre du réseau régional, a accueilli une vingtaine d'entreprises. Deux d'entre elles ont construit leur propre

immobilier sur le parc et le Grand-Figeac réalise actuellement sur la 2ème tranche du parc les travaux de **construction d'un atelier-relais destiné à la société WhyLot**.

Avec l'ouverture de l'hôtel d'entreprises, le Grand-Figeac vient de se doter d'un **nouvel outil de développement économique** pour soutenir les porteurs de projets, favoriser l'implantation durable des entreprises, la création et le maintien des emplois sur le territoire.

Complémentaire de la pépinière, l'équipement propose une solution locative intermédiaire (durant 23 mois) aux entreprises qui sortent de Calfatech, en attendant de s'installer éventuellement sur la zone. Il permet

également d'accueillir des entreprises en phase de création, récemment créées ou en développement, dans les secteurs tertiaires, industriels ou artisanaux.

Les 800 m2 de locaux (3 ateliers de 200 m2 et 4 espaces tertiaires de 50 m2) sont opérationnels **depuis début septembre** et accueillent **déjà deux locataires** : **VPM Automation** qui occupe un atelier et un espace tertiaire et comptera 6 salariés d'ici la fin de l'année et **Lot Aveyron Oxygène** qui loue un bureau et emploie actuellement 6 salariés.



**D'autres projets sont en cours d'analyse. S'ils aboutissent, l'hôtel d'entreprises pourrait afficher «complet» d'ici fin 2014.**

**Vendredi 17 octobre**, les partenaires du projet étaient réunis sur place pour inaugurer ce bel équipement.

Sur cette opération d'un montant total de 1 295 000 € HT (terrassement et viabilisation de la parcelle, voirie d'accès et construction des bâtiments), la Communauté de Communes a reçu le soutien financier de l'Etat (24 %), de la Région (27%) et du Département (5%).

### Pour en savoir plus :

(conditions d'admission, loyers, prestations proposées...) :

Service développement économique  
du Grand-Figeac

Tel : 05 65 11 22 76

[secretariat.general@grand-figeac.fr](mailto:secretariat.general@grand-figeac.fr)

Une fiche de candidature  
est disponible sur le site

[www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr)

(rubrique Economie)

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

## O.P.A.H. / P.I.G. (\*)

### Les deux dispositifs sont prolongés sur l'année 2015

Actuellement, deux programmes d'aides en matière d'amélioration de l'habitat sont en place sur le territoire intercommunal :



avant travaux

• **le P.I.G.** : commun au canton de Lacapelle-Marival et à la Communauté du Haut Ségala, il est animé en régie par le Grand-Figeac. L'opération doit prendre fin au 31 décembre 2014.

• **l'O.P.A.H.** : elle couvre 44 Communes (anciennement Figeac-Communauté et Lot-Célé). Animée par le PACT Habitat et Développement du Lot, elle devait se terminer au 31 août 2014 mais une prolon-

gation a été demandée jusqu'au 31 décembre 2014.

Ces deux dispositifs s'adressent aux propriétaires occupants et aux bailleurs et, sous certaines conditions de ressources, permettent de mobiliser des financements pour les aider à réaliser des travaux de traitement de logements dégradés à insalubres, d'économies d'énergie ou d'adaptation à l'autonomie et au vieillissement de la personne.

Pour le P.I.G. comme pour l'O.P.A.H., les objectifs fixés par convention sont atteints depuis plusieurs mois. **Pour ne pas rompre cette dynamique, la Communauté de Communes a donc décidé de les prolonger d'un an, jusqu'à la fin de**



après travaux

**L'année 2015, en intégrant les 16 Communes membres de l'ex Communauté Vallée et Causse.**

En parallèle, le Conseil communautaire du Grand-Figeac a validé le 26 septembre dernier le lancement d'une étude de diagnostic sur l'ensemble de son territoire afin de définir les besoins de 2016 à 2019. Cette étude permettra de reconduire le ou les programmes

enclenchés et d'évaluer au plus près les besoins et les objectifs à atteindre pour le futur programme.

**L'objectif est de pouvoir lancer dès 2016 un dispositif d'aides à l'habitat unique sur l'ensemble du Grand-Figeac, en lien avec la Communauté du Haut-Ségala.**

(\*) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Programme d'Intérêt Général

#### Pour en savoir plus :

• **concernant le P.I.G.**, vous pouvez contacter

**Laurence Cavaille** au 05 65 11 08 08.

Elle vous recevra sur rendez-vous.

• **concernant l'O.P.A.H.**, vous pouvez contacter le PACT Habitat & Développement :

- **Thierry Dejean** au 05 65 35 81 21 (pour les Communes lotoises)

- **Carole Viguier** au 05 65 70 30 63 (pour les Communes aveyronnaises)

Des permanences d'information mensuelles sont organisées à Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Capdenac-Gare et Figeac. Le calendrier est disponible sur le site [www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr) (rubrique Habitat).

## BAGNAC-SUR-CELE

### Maison Guidon : une réhabilitation pour redynamiser le centre-bourg

Vendredi 26 septembre, **Martin Malvy**, président du Grand-Figeac, aux côtés de **Fausto Araque**, maire de Bagnac, **Jean-Luc Nayrac**, vice-président du Grand-Figeac chargé de l'habitat, des transports et des services et **Jean-Claude Requier**, sénateur du Lot, étaient réunis pour poser symboliquement la première pierre de la réhabilitation de la Maison Guidon.

Située sur la place de l'église, qui a fait l'objet il y a quelques années d'importants travaux dans le cadre de l'opération «Cœur de Village»,



cette vaste bâtisse va être entièrement rénovée. Le projet, confié à l'architecte Marie-José Gautrand, doit aboutir à la création de quatre logements sociaux. Les travaux sont lancés et doivent durer un an. A travers cette opération immobilière, la Commune espère attirer de nouveaux habitants et redonner de la vitalité à son centre-bourg.

crédit photos : S. Casse



# Aménagement de l'espace public

## SAINT-SULPICE

### La première opération d'éclairage public du Grand-Figeac

Après avoir procédé en 2009-2010 à l'enfouissement des réseaux aériens dans toute la traversée du centre-bourg, la Commune de Saint-Sulpice a sollicité la Communauté de Communes pour la réalisation d'une première tranche d'aménagement de son cœur de village. Le projet concernait la mise en œuvre d'un nouvel éclairage public et devait répondre à plusieurs objectifs : économie, esthétique et respect de l'environnement.

L'ensemble de la réflexion (choix des luminaires, implantation...) a été menée en concertation avec les services du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, dont le village fait partie.



Les travaux, conduits par l'entreprise Eiffage Energie (Rodez) ont débuté en février et se sont achevés fin juin.

Au final, 13 appliques murales très discrètes ont été posées en façade ou sur mâts dans le centre-bourg (35 W), 4 autres ont été

positionnées sur les falaises pour mettre en valeur le château et les maisons troglodytes classées et 5 lanternes routières plus puissantes (70 W) pour éclairer la portion de route départementale en bas du village.

Cette opération est la première réalisée par le Grand-Figeac depuis le transfert des compétences «voirie et éclairage public» au 1er janvier 2014. Elle a été réalisée en groupement de commandes entre la Commune et la Communauté de Communes. Le montant des travaux s'élève à 20 482 € HT : la part communale à 4 267,30 € HT et la part communautaire à 16 214,70 € HT pour laquelle des subventions de la FDEL et de la Région sont attendues.



Samedi 20 septembre, Monique Delfour, maire de Saint-Sulpice, était fière d'inaugurer ces aménagements aux côtés de Michel Delpech, vice-président territorial du secteur sud, Michel Lavayssière, vice-président du Grand-Figeac chargé de la voirie et de l'éclairage public, Vincent Labarthe, vice-président du Conseil Régional et du Grand-Figeac et Jean-Jacques Raffy, conseiller général du canton de Cajarc et ancien maire de Saint-Sulpice. Au moment de sa mise en route, tous ont salué la qualité de l'éclairage, discret mais suffisant, qui préserve le ciel nocturne et permettra de faire de réelles économies en matière de consommation électrique.

## MONTBRUN : Deux projets en un

Bien avant son entrée dans le Grand-Figeac, la Commune de Montbrun avait réfléchi au projet d'aménagement de son cœur de village confiant une étude à l'équipe constituée de Guillaume Laizé (architecte-paysagiste pour l'Atelier Palimpseste), Alain Marty (architecte) et Vincent Teilhard (bureau d'études VRD).

Depuis, le projet a été scindé en deux :

- d'un côté, le déplacement de la traverse (RD) porté par la Commune.
  - de l'autre, l'opération «Cœur de Village» conduite par la Communauté de Communes.
- Le tout s'articule autour de deux axes : la mise en sécurité et en accessibilité des déplacements piétons aux abords du village et la mise en valeur des espaces publics.

Déviée vers la voie ferrée, la route départementale sera transformée en rue de village avec un bas côté enherbé et un espace piéton de l'autre. Cela permettra



de dégager les abords immédiats de la mairie et de la salle des fêtes et de créer une véritable place publique.

Cette opération permettra une mise en valeur du patrimoine architectural et

paysager du village et invitera le promeneur à découvrir le site inscrit de Montbrun.

Les travaux concernant la déviation de la route départementale seront réalisés en concertation avec les services du Conseil Général du Lot. Ils sont estimés à 130 000 € HT dont 20 000 € HT d'assainissement.

Concernant le périmètre «cœur de village», les travaux sont estimés à 390 000 € HT, dont une partie est financée par la Commune de Montbrun (voirie, réseaux), par le biais d'une convention avec la Communauté de Communes. Le Grand-Figeac a d'ores et déjà sollicité des subventions auprès de l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département du Lot.

La consultation des entreprises sera lancée d'ici la fin de l'année.

## PÔLE SOCIAL INTERCOMMUNAL

### Des services mutualisés pour un meilleur service rendu aux usagers

Depuis quelques mois, le CCAS, le CIAS et le CSP sont regroupés dans les locaux entièrement rénovés du Centre Social de Figeac.

La création de ce pôle social doit améliorer l'efficacité du service public en permettant aux habitants du territoire de trouver en un seul lieu tous les interlocuteurs susceptibles de répondre à leurs questions et de les accompagner dans leurs démarches.

Quelles que soient votre situation sociale et les difficultés que vous rencontrez en matière de logement, d'insertion sociale, professionnelle ou d'éducation, n'hésitez pas à pousser la porte. L'équipe, composée de travailleurs sociaux, de conseillère en économie sociale et familiale et d'animateurs, vous accueille, vous écoute, vous renseigne et vous propose des solutions.

#### • Au rez-de-chaussée :

- l'accueil général
- le Relais Assistantes Maternelles «L'Ilot Câlin» (lieu d'information, d'animation et de rencontre pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou de leur assistante maternelle)
- l'Épicerie Sociale et Solidaire

#### • Au 1er étage :

- le service Habitat
- les travailleurs sociaux (action sociale, hébergement d'urgence, suivi RSA, gens du voyage...)
- une salle avec cuisine dédiée à différents ateliers (cuisine, couture, arts créatifs)

#### • Au 2ème étage :

- la coordination Petite Enfance (Contrat



Visite des locaux réhabilités conduite par Christiane Sercomanens, vice-présidente du CIAS

Enfance, actions de soutien à la parentalité)

- le Point Accueil Familles (lieu de rencontre, d'échange et d'information pour les familles)
- une salle dédiée aux associations et aux permanences de certains organismes :

- **Lot Habitat** : le 3ème mercredi du mois de 9h30 à 12h (sur RV au **05 65 34 26 71**)

- **CAF du Lot** : le jeudi de 9h à 11h et de 13h à 16h (sans RV)

- **Action Emploi** : le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sur RV au **05 65 38 98 17**)

- **Au fil des jours** (atelier couture) : les lundis et vendredis de 14h à 17h30

- **Semantica** (séances d'aide aux devoirs) : le jeudi de 16h45 à 19h

- **Qualité de la Vie** : réunion le vendredi matin tous les 15 jours

**Le pôle social intercommunal** est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (le vendredi jusqu'à 17 h) - place Vival à Figeac - tel : **05 65 50 05 01**.

#### Accessibilité et isolation renforcées

**Les travaux de réhabilitation ont porté en priorité sur l'accessibilité des locaux**

(ascenseur vocal, marquage des marches d'escalier par bandes podotactiles, mise aux normes des portes, comptoir abaissé pour la banque d'accueil). Jusqu'au dernier étage, le bâtiment est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. **L'isolation phonique et thermique a également été renforcée** (remplacement des menuiseries) pour le confort des agents qui disposent aujourd'hui de bureaux fonctionnels pour accueillir le public dans des conditions optimales.

**Cette opération d'un montant de 236 178 € HT** a été financée par la Ville de Figeac, l'Etat, la Communauté de Communes du Grand-Figeac et la Région Midi-Pyrénées. Les partenaires étaient tous réunis sur place début septembre pour l'inauguration officielle des locaux.

## ACCUEIL DES 0-6 ANS

### Le guide 2014-2015 est disponible

Sur le territoire du Grand-Figeac, **plusieurs formes d'accueil existent pour les enfants de 0 à 6 ans** en dehors du temps scolaire : multi-accueils (crèche/halte-garderie), jardin d'enfants, Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, centres de loisirs, ludothèque.

Le service Petite Enfance du Centre Intercommunal d'Action Sociale vient d'actualiser son guide intitulé «**L'univers des tout-petits**». Il est disponible gratuitement sur tout le territoire intercommunal : dans les structures d'accueil, les Mairies et en téléchargement sur le site [www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr).





## MÉDIATHÈQUE - CENTRE CULTUREL DE FIGEAC

### Un projet novateur alliant culture, vie sociale et citoyenneté

Depuis mi-janvier, le chantier du nouvel espace de vie sociale et culturelle - regroupant future médiathèque, cinéma, espaces de rencontres, d'activités et bureaux des services culturels du Grand-Figeac - bat son plein. De l'extérieur, à part la pose des vitres colorées, les changements sont peu visibles mais à l'intérieur, les différents espaces prennent forme. **Pour maintenir l'ensemble des services sur site et continuer à accueillir le public, les travaux se déroulent en deux tranches.**

#### La première est sur le point de s'achever.

Dans quelques semaines, les services culturels intégreront leurs nouveaux bureaux. Des locaux mutualisés afin de favoriser le travail en équipe et de mettre à profit les compétences de chacun.

**Début décembre, la seconde tranche de travaux sera lancée dans les locaux de l'actuelle bibliothèque** qui déménagera provisoirement à l'étage des nouveaux locaux. Cela nécessitera sa **fermeture au public** durant 6 semaines, **du 24 novembre au 6 janvier**. La restructuration du bâtiment se poursuivra encore quelques mois jusqu'à l'ouverture envisagée à la rentrée 2015.

Le projet ne saurait se réduire à la réalisation d'une médiathèque : **il reconfigure dans un lieu unique un espace de vie culturelle, sociale et citoyenne ; un espace commun à de nombreuses activités culturelles.** Ici, abonné ou non, chacun pourra lire

une revue, écouter ou télécharger de la musique, faire des recherches, découvrir de nouvelles technologies numériques, participer à un atelier, en proposer, voir un film, une conférence, un spectacle... ou tout simplement passer un moment. Le projet sera également le **pôle d'animation de la vie culturelle intercommunale**, avec la réinstallation mutualisée des équipes des affaires culturelles, du cinéma, du spectacle vivant et de la tête de réseau des bibliothèques intercommunales de Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Capdenac-Gare et Leyme.

Vue extérieure du bâtiment.



Le bâtiment s'ouvrira sur un **vaste hall** de vie où l'on trouvera l'accueil, la billetterie spectacles et un espace détente avec bar, tables, chaises et piano. De là, l'utilisateur pourra accéder au cinéma, à la médiathèque, et à **deux nouveaux espaces propices aux rencontres et aux échanges : une salle d'activités et un préau donnant sur l'extérieur.**



Mi-octobre, visite de chantier conduite par Damien Catcel, directeur des affaires culturelles, Christine Gendrot, vice-présidente du grand-Figeac chargée de la Culture, Philippe Bergès, architecte du projet et Corinne Chalopin, en charge du suivi de la partie médiathèque du projet.

La médiathèque s'organisera sur 930 m<sup>2</sup> (trois fois plus que l'actuelle bibliothèque). Des espaces spécifiques seront dédiés à la petite enfance, à la jeunesse, aux adolescents et aux adultes. Des salons de lecture, des espaces de travail et de «co-working» permettront à chacun de trouver sa place. Côté multimédia, des tablettes, des liseuses et des lecteurs DVD seront en accès libre en plus des ordinateurs fixes. De quoi répondre aux besoins des usagers dont les pratiques ont considérablement évolué ces dernières années.

Les extérieurs seront également entièrement repensés. A l'arrière du bâtiment (côté lycée), la rétrocession de deux bandes de terrain délaissées permettra de créer un bel espace pour accueillir des événements de plein air comme les séances cinéma des Noctambules, des concerts acoustiques, des ciné-rencontres... L'accès piéton par la rue Abbé Debons sera maintenu et réaménagé du point de vue stationnement.

Pour suivre la transformation  
du Centre Culturel,  
rendez-vous sur le blog  
[mcc-grandfigeac.blogspot.fr](http://mcc-grandfigeac.blogspot.fr)

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

## TAXE DE SÉJOUR

### De nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2015

La taxe de séjour est payée par les touristes (\*) qui sont hébergés sur le territoire intercommunal. Elle est votée par le Conseil de la Communauté de Communes. Le Grand-Figeac, a décidé d'affecter 90 % du produit de la taxe de séjour au financement des actions de l'Office de Tourisme intercommunal. Cela contribue à assurer ses services d'accueil en direct ou par Internet, de réaliser son programme d'animations, de produire ses différentes documentations, etc. Une partie de cette taxe est également attribuée au Département et sert à la promotion du développement touristique du Lot.

Actuellement, les tarifs appliqués diffèrent entre la partie lotoise du territoire et les Communes aveyronnaises. D'autre part, certaines Communes de l'ex-Communauté Vallée et Causse n'appliquaient jusqu'alors aucune taxe de séjour.

Afin d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire intercommunal, le Grand-Figeac a décidé d'appliquer de nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2015.

Pour optimiser le travail des services et faciliter la démarche aux hébergeurs déclarant la taxe de séjour, la Communauté s'est également dotée d'un logiciel spécifique. **Un portail de télédéclaration sera mis en service à partir du 1er janvier sur le site [www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr).**

(\*) Des exonérations et des réductions existent pour certaines catégories de visiteurs

**Pour en savoir plus :** [www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr)  
(rubrique Economie et Tourisme)



#### Mode de calcul

**taxe de séjour** = tarif appliqué selon le type et la catégorie de l'hébergement x le nombre de nuitées

(nombre de nuitées = durée du séjour x nombre de personnes hébergées)

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

# Au conseil

## ÉCONOMIE / PATRIMOINE

### Quercypôle : fouille archéologique préventive prescrite par la DRAC

Dans le cadre de l'aménagement de la phase 2 de la tranche 2 du parc d'activités de Quercypôle, la Communauté de Communes a répondu il y a quelques mois à une obligation légale en faisant réaliser un diagnostic archéologique préalable à l'aménagement de la parcelle dédiée à l'atelier relais Whylot.

Les résultats du diagnostic ayant fait état d'une découverte, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a alors prescrit une opération de fouille archéologique préventive sur une superficie de 4000 m<sup>2</sup>.

Pour ne pas retarder trop le projet de construction de l'atelier-relais, les services du Grand-Figeac ont rapidement modifié l'implantation du bâtiment au sein de la parcelle et les travaux ont donc pu démarrer le 3 novembre.

L'opération de fouille archéologique débutera mi-novembre pour une durée de 30 jours sur le terrain. La phase post-fouille et la rédaction du document de synthèse durera environ 30 jours ouvrés et le rapport final sera remis au maximum 12 mois après la fin de l'opération sur le terrain.

Après consultation, le Grand-Figeac a retenu la société Archéodunum pour la campagne de fouille et la SAT pour les travaux de décapage mécanique de l'emprise de fouille. Les travaux de terrain et de laboratoire seront réalisés par une équipe de spécialistes composée au minimum de six personnes.

L'opération de fouille archéologique est à la charge de la Communauté de Communes pour un montant total avoisinant les 66 000 € HT.

crédit photo S. Casse



## SANTÉ

### Projet de conclusion d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé

Vendredi 26 septembre, les conseillers communautaires se sont prononcés à l'unanimité pour la mise en place d'un contrat local de santé (CLS) sur le bassin de vie du Grand-Figeac. Créé par la Loi «Hôpital, Patients, Santé, Territoire» du 21 juillet 2009, le CLS est un outil majeur de la politique de réduction des inégalités sociales de santé. Il vise à améliorer sur la durée l'accès aux soins et l'état de santé de la population la plus fragile.

Le projet sera mené par l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées, en partenariat avec la Communauté de Communes et les acteurs de terrain (établissements de santé, praticiens...). Sur la base d'un diagnostic qualitatif et quantitatif, un plan d'actions fédérant les institutions et les acteurs de santé locaux sera établi. Grâce à cet outil, les collectivités pourront soutenir l'implantation de nouveaux professionnels de santé, créer des regroupements (maison médicale...) et lutter contre le phénomène de désertification médicale qui pèse sur les territoires ruraux.

## AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

### Transfert à la Communauté des opérations «Cœurs de Villages» d'Issendolus et de Le Bourg

Au moment de la création du Grand-Figeac, les Communes d'Issendolus et de Le Bourg, membres de l'ex Communauté Causse Ségala Limargue, avaient des projets «Cœurs de Villages» en cours : au stade de la consultation des entreprises pour Issendolus et à la veille de la réalisation de sa deuxième tranche - où le diagnostic

est fait - pour Le Bourg. Pour ces réalisations, les deux Communes ont obtenu des subventions.

Afin de poursuivre et de mener à bien ces deux opérations, les contrats en cours (maîtrise d'œuvre, avenants) et les subventions obtenues ont été transférées au Grand-Figeac.

## PETITE ENFANCE

### Un diagnostic architectural et réglementaire pour le bâtiment abritant la crèche de Cardaillac

Gérée par l'association «Les Ballons Rouges», la crèche parentale de Cardaillac dispose de 15 places d'accueil collectif. La structure occupe le 1er étage d'un bâtiment communal qui n'est plus aux normes (sécurité, accessibilité) et qui, pour fonctionner, doit faire l'objet d'importants travaux, voire d'un relogement dans un autre bâtiment.

Depuis 2013, la Caisse d'Allocations Familiales du Lot accorde une dérogation pour permettre le fonctionnement de la structure.

Pour remédier à cette situation, la Communauté de Communes, qui participe au fonctionnement de la structure, a décidé de lancer une consultation en vue de confier une mission de diagnostic architectural et réglementaire de ce bâtiment, sous réserve de l'accord de la Commune, qui en est propriétaire.

## EMPLACEMENT POUR PAVÉ PUBLICITAIRE